



Droit des grands-mères vers les petits enfants

Par **laetitia06**, le **22/05/2008** à **19:48**

J'ai une petite fille de 15 mois. Sa fait 6 mois a peu près que je ne parle plus à ma mère, elle m'appel 1 fois tout les 2 mois a peu près pour voir la petite et commence a me menacé pour porté plainte. Sauf que je ne l'empêche pas de l'avoir juste je ne l'appel pas pour lui dire quand je suis libre. Que dois-je faire?

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008** à **11:38**

Circ. 14 mai 1993, n° 212rn371-4 du C.CivrnVotre mère qui réclame la petite, tiendrait-elle son droit d'une décision de justice ou d'une convention homologuée ?rnSi ce n'est pas le cas, rien à craindre.rnPar ailleurs, si ses appels incessants vous importunent, changez de numéro de téléphone (liste rouge + secret permanent)rnToutefois, rien ne dit que votre mère ne saisisse la justice pour faire reconnaître des droits. Dans ce cas et après décision, vous serez effectivement contrainte de respecter les termes du jugement.rnCordialement

Par **laetitia06**, le **24/05/2008** à **20:09**

non aucune décision a été prise, mais elle commence a ma menacée de saisir la justice.rnMerci pour votre aide.